

MODALITÉS ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTIONS (nouveaux élèves ou nouvelles activités)

★ Pour les nouvelles inscriptions au Jardin Musical (enfants de 5 et 6 ans) :

Inscriptions par téléphone uniquement, **le lundi 8 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h** aux contacts suivants :

05 62 13 21 62 ou 05 61 07 03 96

- Priorité aux enfants domiciliés à Tournefeuille -



★ Pour les autres activités de l'École d'Enseignements Artistiques (pour les nouveaux élèves ou choix d'une nouvelle activité) :

**Formulaire en ligne uniquement sur le PORTAIL CITOYENS
du Mercredi 4 juin au mercredi 11 juin 2025 inclus**

(dans la limite des places disponibles)

**Sur le portail Citoyens, vous devrez cliquer
sur « Nouvelles démarches » puis sur l'icône EEA**

Pour les inscriptions, un justificatif de domicile de 3 mois doit être fourni, sauf si vous l'avez déjà transmis avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse.

QUOTIENT FAMILIAL (QF) : Si celui-ci a déjà été fourni avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse, il n'est pas nécessaire de le joindre à nouveau au formulaire d'inscription.

ATTENTION : Fournir le **QF** du mois de **JANVIER 2025 EXCLUSIVEMENT** (et non d'un autre mois de l'année 2025). Ce QF sera appliqué jusqu'en mars 2026.

En l'absence de l'une de ces pièces, le QF maximum sera appliqué sans rétroactivité.



MODALITÉS FINANCIERES :

- Les cours sont payants et facturés. **Tout trimestre engagé est dû intégralement.**
- **Les nouveaux tarifs 2025/2026 sont disponibles sur le Site de la Ville.**
- L'appel à cotisation est adressé aux usagers à la fin de chaque trimestre (en janvier / avril et juillet). Le montant des cotisations est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal de Tournefeuille.
- **Le droit annuel d'inscription est facturé en septembre.** Ce droit, non remboursable, est applicable dès que l'inscription est validée en ligne via le Portail Citoyen.
- Pour les arts visuels : les fournitures utilisées pendant les cours sont facturées aux inscrits. Ce montant est réparti sur les 3 trimestres.

Moyens de paiements :

- soit en ligne sur le Portail familles de Tournefeuille,
- soit par espèces, chèque, carte bancaire, chèques vacances - auprès du Guichet familles à la Mairie annexe de la Ville,
- soit par prélèvement automatique.